



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE JUILLET 2021 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-21-216**
EN DATE DU 04 JUIN 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ; déléguée au développement économique et emploi ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « Mademois'ailles L Couture », « Soltita », « Ballon de baudruche » « Aby Gardner » et « ORA IEIEO », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Mademois'ailles L Couture » dont le siège est situé 27 allée Pierre Leclerc à FERRIERES-EN-BRIE (77164), représentée par Madame Laure LASRY.

Durée : du lundi 28 juin 2021 à 11h00 au lundi 5 juillet 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Soltita » dont le siège est situé 59 avenue René Panhard, appartement 202A à THIAIS (94320), représentée par Monsieur Emmanuel FERRAND.

Durée : du lundi 5 juillet 2021 à 11h00 au lundi 12 juillet 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Ballon de baudruche » dont le siège est situé 47 rue Marcel Dassault à BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex (92514), représentée par Monsieur Hugo LEVRIER.

Durée : du lundi 12 juillet 2021 à 11h00 au lundi 19 juillet 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Aby Gardner » dont le siège est situé 20 avenue Paul Doumer à NEUILLY-SUR-MARNE (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ.

Durée : du lundi 19 juillet 2021 à 11h00 au lundi 26 juillet 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210604-Imc1H8559H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2021
Date de Publication : 04/06/2021

⇒ « Ora leieo » dont le siège est situé 14 rue Brillet à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Tatiana MARQUES GREGORIO PRUVOST.

Durée : du lundi 26 juillet 2021 à 11h00 au lundi 2 août 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210604-Imc1H8559H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2021
Date de Publication : 04/06/2021